

28 septembre 2023

Déclaration de la CSI et de la CSA face au conflit entre la République dominicaine et Haïti

La Confédération syndicale internationale (CSI), représentant 191 millions de travailleurs et travailleuses de 167 pays et la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA), représentant 55 millions de travailleurs et travailleuses de 53 pays font état de leur préoccupation et appellent à une reprise du dialogue dans le conflit qui oppose la République dominicaine et Haïti.

La CSI et la CSA expriment leur profonde inquiétude face au présent conflit entre la République dominicaine et Haïti qui entraîne déjà des conséquences majeures sur les communautés vivant de part et d'autre de la frontière. La gestion partagée de la rivière Massacre fait partie des accords historiques conclus entre les deux nations et ratifiés par des instruments internationaux au bénéfice des populations des deux pays.

Le 15 septembre dernier, le gouvernement de la République dominicaine a annoncé la fermeture de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes avec Haïti, à la suite du différend lié à la construction d'un canal d'irrigation le long de la rivière Massacre, qui sert de ligne de démarcation entre les deux nations. Cette nouvelle situation a envenimé le climat d'affrontement avec la population haïtienne dans la République dominicaine, raison pour laquelle nous appelons les parties à chercher des solutions en vue d'éviter ces confrontations, d'empêcher les mauvais traitements et les violations des droits humains et d'aboutir à un règlement du conflit fondé sur le respect et les principes de la dignité humaine.

Le maintien de la fermeture de la frontière entre la République dominicaine et Haïti aura des répercussions considérables, susceptibles d'affecter les travailleurs et travailleuses ainsi que les communautés des deux côtés de la frontière et de provoquer la perte de plusieurs milliers d'emplois. Au moins 25 % des denrées alimentaires consommées en Haïti sont importées du pays voisin, tout comme les équipements médicaux et les médicaments. Par conséquent, toute escalade de cette crise peut contribuer à l'instabilité économique et sociale et aggraver la dramatique crise humanitaire en Haïti.

Les deux nations doivent impérativement retourner à la table des négociations et reprendre le processus décrit dans la déclaration conjointe de mai 2021 et les dispositions mentionnées dans l'article 3 de l'accord signé par les deux pays en 1929, qui stipule que « les Hautes Parties contractantes s'engagent à soumettre à l'arbitrage tous les différends de caractère international qui pourraient surgir entre elles en raison de la réclamation d'un droit formulé par l'une contre l'autre en vertu d'un traité ou autrement, réclamation qu'il n'a pas été possible de régler par la voie diplomatique et qui est de nature juridique parce que susceptible de décision par l'application des principes du droit », afin de rechercher une solution pacifique à ce conflit.

Le respect de ces engagements est une condition fondamentale à l'heure actuelle pour assurer la paix et la tranquillité de part et d'autre de la frontière. Pour faire face à ces préoccupations, il y a lieu d'adopter des mesures qui respectent les droits humains et les principes humanitaires. Nous exhortons les centrales syndicales des deux pays à élaborer des propositions fondées sur le respect des droits humains et à conjuguer leurs efforts dans la recherche de solutions qui ne portent pas préjudice aux personnes les plus vulnérables et aux travailleurs et travailleuses des deux territoires.

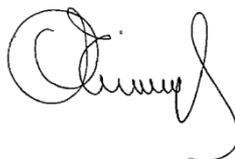
Enfin, nous réaffirmons notre attachement à la vision que nous avons partagée lors de la Conférence internationale de solidarité avec Haïti, tenue à Ouanaminthe en janvier de cette année, où nous avons soutenu la reconstruction d'une nouvelle Haïti fondée sur l'État de droit et la justice sociale comme piliers fondamentaux, sans avoir recours à des occupations militaires extérieures.

À cet égard, nous sommes très préoccupés par l'intention du Conseil de sécurité de l'ONU d'approuver l'envoi d'une nouvelle mission internationale sans le soutien effectif des organisations sociales et d'autres acteurs de la société haïtienne, ce qui pourrait exacerber la situation de crise interne.

La CSI et la CSA réitèrent leur soutien et leur solidarité indéfectibles avec le peuple haïtien et leurs centrales syndicales affiliées.



Rafael Freire
Secrétaire général, CSA



Luc Triangle
Secrétaire général par intérim, CSI